



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0407

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Convention-cadre relative au soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Farih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0407**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Convention-cadre relative au soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement (R&D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais et a voté une autorisation de programme à hauteur de 1,5 M€ pour le pôle de compétitivité systèmes de transport nommé Lyon urban Truck and Bus (LUTB) 2015, dont les membres fondateurs sont Renault Trucks (deuxième groupe mondial de véhicules industriels), Irisbus (deuxième constructeur européen d'autocars et de bus), l'institut français du pétrole (IFP), l'institut national de recherche et la communauté urbaine de Lyon.

La performance des systèmes de transports est décisive aujourd'hui pour assurer aux métropoles leur développement. La métropole lyonnaise est impactée par ces enjeux par sa taille et sa situation géographique, mais aussi par le poids de la filière économique concernée (920 entreprises en Rhône-Alpes dont la moitié en région urbaine de Lyon, 100 000 emplois en Rhône-Alpes dont 31 000 dans la région lyonnaise et près de 3 500 personnes impliquées dans des activités de R&D).

Chaque année, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat, dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Depuis sa création, le pôle LUTB a labellisé 43 projets collaboratifs de R&D dont 20 ont été financés pour un montant de 20,5 M€ sur un total de 61,7 M€ de programme R&D.

A ce jour, la Communauté urbaine a accompagné trois projets pour un montant de 1 438 111 €.

Retenu par l'Etat en 2008 dans le cadre du sixième appel à projets des pôles de compétitivité, la Communauté urbaine envisage de soutenir le projet Flower II, labellisé par le pôle de compétitivité et validé par la direction générale des entreprises du ministère de l'industrie, sur le thème du moteur à taux de compression variable. Ce projet est également labellisé par le pôle automobile MOVEO (île de France et Normandie).

Le contexte du projet Flower II

D'ici 10 à 15 ans, le moteur thermique sera encore plus utilisé, pour des raisons technologiques et financières, malgré la probable continuité de la hausse du prix des carburants. Un moteur thermique offrant une réduction de consommation et d'émissions polluantes est donc un avantage économique majeur pour un constructeur automobile et un facteur d'amélioration de la qualité de l'air urbain.

Les objectifs du projet Flower II

Flower II s'inscrit dans la continuité du projet Flower, il s'agit de développer un moteur à taux de compression variable (VCR), adaptant la taille du cylindre au régime de l'automobile.

L'objectif est de réduire de manière significative (20/25 % minimum) la consommation et les émissions polluantes des moteurs automobiles thermiques. Les gains sont encore plus importants en utilisation urbaine (faible régime).

Pour cela, Flower II se propose d'étudier et de développer trois fonctions complémentaires du moteur VCR : turbo double étage, commande cylindre/cylindre du taux de compression et pompe hydraulique intégrée au bloc moteur.

L'intervention de la Communauté urbaine et les retombées attendues

La Communauté urbaine envisage d'apporter son concours financier à un partenaire majeur du projet : MCE-5 Développement (PME lyonnaise) à hauteur de 60 000 € pour la période 2008-2011.

Le chiffre d'affaires potentiellement induit par le projet Flower est de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la société MCE-5 Développement au titre de la concession de licences de brevet sur la technologie MCE-5 aux constructeurs automobile.

Le budget et le plan de financement prévisionnel du projet Flower II (en €)

Bénéficiaires	Montant total	Etat (fonds unique interministériel)	conseil régional Rhône-Alpes	communauté urbaine de Lyon
entreprises	1 194 323	734 323	400 000	60 000
dont MC5 - PME lyonnaise	831 975	371 975	400 000	60 000
laboratoires publics	136 125	136 125		
total	1 330 538	870 538	400 000	60 000

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière. La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Flower II en apportant à MCE-5 une participation de 60 000 € sur la période 2008-2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de remplacer le tableau relatif au budget et plan de financement prévisionnel du projet Flower II par le tableau suivant :

Projet Flower II	MCE-5 Développement	Danielson Engineering	CERTAM	Total des subventions
DGE	371 986	362 351	136 215	870 552
Conseil Régional	400 000			400 000
Communauté urbaine	60 000			60 000
assiette de l'aide	1 848 835	1 207 828	340 538	

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Décide de soutenir le projet Flower II à hauteur de 60 000 € dans le cadre des projets de recherche et développement de Lyon Urban Truck and Bus 2015 labellisés par l'Etat en 2008.

3° - Approuve la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires et l'engagement de l'Etat sur la période 2008-2011.

4° - Autorise monsieur le président à signer la convention-cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

5° - La dépense sera imputée aux crédits à inscrire sur la section d'investissement du budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009, 2010 et 2011 - opération 1373 - compte 204 200 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.